

Critères économiques

2008

Sommaire de cet article

- [1. L'action est-elle utile et efficace économiquement ?](#)
- [2. L'action a-t-elle un impact positif et durable sur](#)
- [3. Est-elle appropriée et gérable par des structures locales ?](#)
- [4. L'action renforce-t-elle le tissu économique local ?](#)

1. L'action est-elle utile et efficace économiquement ?

À quelles demandes sociales, à quels besoins matériels, en biens et en services l'action veut-elle répondre ?

- Ces demandes, ces besoins sont-ils cohérents par rapport au contexte ?

• Situation internationale dans le domaine concerné

ex : marché mondial, cours des matières premières ; lutte contre la désertification, l'effet de serre, la diminution de la biodiversité, etc.

• Stratégie nationale ou régionale de développement économique (ex. : NEPAD), d'appuis sectoriels : *artisanat, agriculture, communications...*

• Action d'organismes locaux (*chambres de commerce, d'artisanat...*)

• Offre et activités économiques existant déjà, y compris informelles

• Niveau de solvabilité des différentes populations concernées, pertinence de l'objectif de solvabilité en fonction du contexte, prise en compte de situations différentes entre groupes sociaux, entre femmes et hommes, etc

Ainsi : différence entre ce qui peut relèver de services publics marchands (eau, électricité), de services non marchands (santé, assurance santé)

• Modes d'organisation des partenaires, réalisations déjà existantes

• Techniques et technologies propres, appropriées et appropriables

- Quels éléments sont pris en compte dans l'évaluation des coûts et des bénéfices, à court, moyen et long terme ?

L'action est-elle reproductible ? Dans quelles conditions ?

Peut-elle avoir un effet démultiplicateur ? A quelles conditions ?

Les calculs économiques intègrent-ils toutes les externalités ?

- Environnementales : impacts à moyen et long terme, pollutions, dégradation de sites, émissions de GES, diminution de la biodiversité...

- Sociales : respect des droits, niveaux de salaire corrects, coûts de formation

- Economiques : réhabilitation de dommages, fuite de compétences (*ex. cadres des administrations locales vers les agences d'aide*), risques de corruption

- Démographiques : ampleur des investissements, notamment urbains

- Participatives : budget pour la concertation, l'éducation

- Formation des équipes de gestion, acquisition de systèmes comptables adaptés, coûts de maintenance, approvisionnement en biens nécessaires au fonctionnement à court et long terme

2. L'action a-t-elle un impact positif et durable sur :

- La création et la sécurisation durable d'emplois, de sources de revenus, d'activités économiques ;

notamment pour les femmes, les jeunes, les communautés autochtones, des catégories de populations marginalisées ?

- La mobilisation de forces de travail et de compétences locales ?
- La sécurisation alimentaire, l'auto-suffisance ?
- La redistribution équitable de revenus et de richesses, notamment entre femmes et hommes ?
- L'accès au crédit, la gestion du crédit, le développement de l'épargne ?
- La réduction de monopoles, la diversification de l'offre de services ?
- L'émergence de personnes qualifiées pour des métiers qui peuvent se développer ; ainsi concernant les droits humains, la protection de l'environnement, les Technologies de l'Information et de la Communication, la maintenance... ?

Quel est son impact sur les modes de consommation, de production, de commercialisation durables ?

3. Est-elle appropriée et gérable par des structures locales ?

- S'articule-t-elle avec la recherche et l'enseignement économique ?
- Favorise-t-elle la formation à la gestion, au commerce, à l'économie ?
- Quel est l'apport en fonds propres, fonds locaux, épargne des migrants ?
- Lors du transfert des responsabilités à des organes locaux et de l'équilibrage économique de l'action, tient-on compte des externalités environnementales et sociales ?
- Y a-t-il des comités d'usagers ? Sont-ils paritaires (femme/hommes) ? La gestion du budget est-elle transparente ? Peut-elle être participative ?
- Faut-il se prémunir contre des risques de détournement de fonds ?

4. L'action renforce-t-elle le tissu économique local ?

- Soutien d'un tissu micro-économique viable, développement local et renforcement de l'attractivité du territoire concerné
- Articulation avec d'autres actions locales, régionales, nationales et synergies en termes de créations d'activités économiques complémentaires
- Intégration des différents aspects d'une filière : production, transformation, commercialisation, information sur les produits ?
- Valorisation de l'économie sociale et solidaire, des formes citoyennes de finances solidaires, des mutuelles, du micro-crédit ?
- Articulation avec des filières de commerce équitable, d'écotourisme, de gestion forestière durable
- Utilisation des ressources des PME-PMI locales, coopératives de production, associations engagées dans des activités productives, mutuelles
- D'une manière générale, comment sont mis en valeur ou renforcés :
 - Les ressources ou productions locales : matières premières, produits agricoles, bâti, patrimoine, médicaments produits sur place ?
 - Les technologies et les services locaux ou sous-régionaux : fabrication, commerce de gros et de détail, entreposage... ?
 - Les industries de l'information et de la culture - arts, spectacles et loisirs, services immobiliers, services professionnels, scientifiques et techniques, biotechnologies... ?
- Les infrastructures, les ressources, les équipements locaux et sous-régionaux sont-ils renforcés par l'action ?